

## Bollène

## ■ La réhabilitation de Victor-Basch se poursuit



Mistral habitat poursuit la seconde phase du chantier de réhabilitation de la résidence Victor-Basch à Bollène. Après avoir procédé à la rénovation de 5 bâtiments comprenant 30 logements destinés à accueillir des familles résidants déjà à Victor-Basch, le bailleur social du département a lancé la réhabilitation de 54 autres logements répartis dans neuf entrées. Cette seconde phase doit être achevée d'ici février 2018. L'ensemble de l'opération s'inscrit dans le cadre du PSP (Plan stratégique du patrimoine) de Mistral habitat et va permettre de remédier à d'important taux de vacances de la résidence

Victor-Basch qui comptait jusqu'alors 30 logements occupés sur 84. En tout, Mistral habitat propose 9 285 logements à la location (dont 770 logements en foyers) répartis dans 267 résidences. L'organisme loge ainsi 21 902 locataires dans 68 communes et trois départements.

## Avignon

## ■ Une nouvelle chaufferie pour la mairie

En raison des travaux de rénovation de l'Opéra-théâtre d'Avignon, qui devrait débiter en fin d'année pour une durée de 24 mois, la Ville va devoir revoir le système de chauffage de la mairie. En effet, actuellement une chaufferie commune alimente les locaux de l'Hôtel de ville et de l'Opéra. Cependant, dans le cadre de la réhabilitation de ce dernier, il n'est pas possible de conserver, pour des raisons de sécurité, la chaufferie se trouvant sous la scène de l'Opéra.

Les besoins étant différents entre l'Opéra (peu de besoin en chauffage et nouveau besoin important en rafraîchissement) et l'Hôtel de ville (besoin important en chauffage et pas de besoin supplémentaire en rafraîchissement), les moyens de production de chaleur doivent donc être séparés. Dans ce cadre, une nouvelle chaufferie va donc être créée pour les besoins de la Ville dans un local technique situé au rez-de-chaussée de la mairie. Un chantier, dont le coût est estimé à 70 000€ et qui devrait être financé à hauteur de 50% par la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

## Beaumont-du-Ventoux

## Une nouvelle station d'épuration



Le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux (SMERV) vient d'inaugurer la nouvelle station d'épuration de la commune de Beaumont-du-Ventoux. D'une capacité de 350 équivalents/habitants (EQH) ce nouvel équipement utilise un procédé par filtres plantés de roseaux. Une technologie qui permet d'absorber, dans la durée, des quantités importantes d'eaux polluées et d'éliminer un maximum de matières polluantes contenues dans ces eaux, et cela

sans la création de nouvelles nuisances. Une sorte de procédé 'naturel' d'une grande fiabilité qui nécessite cependant un entretien régulier peu contraignant. Autre avantage de cette technique, son intégration paysagère grâce à ces 420 m<sup>2</sup> de roseaux qui donnent à la station d'épuration des airs de jardin aquatique. La nouvelle station d'épuration de Beaumont-du-Ventoux prend également le relais des stations du hameau de Alazards (45 EQH), du hameau de Sainte-Marguerite (45 EQH), du

hameau des Valettes (80 EQH) et du hameau de Tuilière (40 EQH) qui n'étaient plus conformes en matière de traitement des effluents.

Créé en 1947, le SMERV vient de célébrer son 70<sup>e</sup> anniversaire. Le Syndicat, présidé par Jérôme Boulet, également maire de Beaumes-de-Venise, supervise l'alimentation en eaux potable de 35 communes de Vaucluse (via une exploitation confiée au groupe Suez) ainsi que 29 pour l'assainissement collectif et 32 pour le non-collectif.

## Offre d'abonnement



Le montant de l'abonnement aux revues professionnelles peut être imputé aux dépenses de la formation continue de l'entreprise, conformément à la circulaire n°471 du 17 août 1989 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

**l'écho du mardi**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Chaque semaine,  
retrouvez toute l'actualité  
économique de votre territoire

## Je m'abonne à l'écho du mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

(abonnement pour un an - 52 numéros)

Renvoyer ce bon avec votre règlement à l'adresse suivante :

Les Petites Affiches de Vaucluse - 42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090

84006 Avignon Cedex 1

65€ version papier + numérique

Je règle :

Par chèque à l'ordre de LPAV

Par carte bleue Numéro \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_/\_\_/\_\_ Important : 3 derniers n° au dos \_\_\_\_

Nom .....

Société.....

Adresse .....

.....

Tél.....

e-mail.....